Des actions concrètes pour la sécurité routière



Limitations de vitesse, pose de radars pédagogiques, contrôles de vitesse renforcés, … Afin de répondre à la problématique de la vitesse et protéger les usagers de la route, quel que soit leur mode de transport, la ville agit de manière concrète.

La Ville de Montmorency a instauré une nouvelle limitation de vitesse à 30 km/h dans les rues de Margency et des Chesneaux. La rue Saint-Jacques est passée en "voie partagée", limitée à 20 km/h. De plus, dans le respect de l'environnement, elle a procédé à la pose de 4 radars pédagogiques rues de Groslay, de Margency, des Chesneaux et du Jeu de l'Arc, axes où il a été constaté une vitesse allant au-delà de celle autorisée.

Le radar pédagogique, comme son nom l'indique, s'installe uniquement dans un but pédagogique. Il a des objectifs préventifs, contrairement à un radar fixe qui a un but répressif. Le principe du radar pédagogique consiste à informer les automobilistes de la vitesse à laquelle ils se déplacent, mais également dans certains cas, les avertir si la vitesse maximale est dépassée. Il présente d'énormes avantages afin d'encourager leurs automobilistes à être responsables et à lever le pied pour ainsi abaisser la mortalité routière et améliorer la sécurité des piétons.

Enfin, la ville a renforcé la présence de la police municipale au sein de la commune pour mener à bien

toutes ses missions, notamment grâce à des contrôles routiers plus fréquents, au lancement d’une brigade de soirée et à l’arrivée de nouveaux agents au sein de l’équipe. La population remarque et apprécie cette présence de proximité avec la Police Municipale.

Toutes ces actions ont un but commun : préserver la sécurité routière. A Montmorency, elle est une priorité !



Contact

Direction des Services Techniques

- Tél. : 01 39 34 98 10
- Fax : 01 39 64 16 09
- Mail : stechniques@ville-montmorency.fr

Police municipale

- Tél. : 01 34 05 10 20
- Mail : policemunicipale@ville-montmorency.fr

Liens utiles
Tout savoir sur la Police municipale